



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des urgences des hôpitaux publics

Question au Gouvernement n° 2016

Texte de la question

SITUATION DES URGENCES DES HÔPITAUX PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Alain Bruneel.

M. Alain Bruneel. Madame la ministre des solidarités et de la santé, j'ai souvent pris la parole, dans cet hémicycle, au nom des parlementaires communistes ainsi que du groupe de la Gauche démocrate et républicaine pour vous alerter sur l'état catastrophique de nos hôpitaux publics, notamment sur la situation des services d'urgence dont les représentants manifesteront ce jeudi 6 juin. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC.)*

La situation est explosive et le personnel à bout de souffle, épuisé, éreinté. Il doit traiter le plus urgent des urgences. Les soignants en sont arrivés au point de rupture.

Les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes sont entassés dans les salles et les couloirs. En l'an 2000, les urgences enregistraient 5 millions de passages : dix-sept ans après, elles en comptaient 21 millions. Or, dans l'intervalle, 100 000 lits ont été supprimés.

Il faut décréter tout de suite l'état d'urgence sanitaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC, ainsi que sur quelques bancs du groupe LR.)*

M. Jean-Michel Jacques. Caricature !

M. Alain Bruneel. Deux événements majeurs se sont produits ce week-end : d'abord à Lons-le-Saunier, où, aux urgences, 70 % du personnel paramédical et huit médecins sur quinze sont en arrêt-maladie. Ils sont épuisés, éreintés.

Quelle réponse a été trouvée pour assurer la continuité des soins ? Le personnel soignant a été réquisitionné manu militari au milieu de la nuit ! *(Quelques huées sur les bancs des groupes FI et GDR.)*

L'équipe de nuit des urgences de l'hôpital Lariboisière à Paris est également en arrêt-maladie.

Vous osez affirmer publiquement qu'il s'agit d'un dévoiement de l'arrêt-maladie. Pire, vous dites que se comporter de la sorte, donc se mettre en arrêt-maladie, accroît la fatigue des autres.

Vous préférez culpabiliser le personnel exténué plutôt que de revoir votre copie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI ainsi que sur quelques bancs du groupe GDR.)* Or il ne s'agit pas de remplacer du personnel épuisé par du personnel éreinté : le problème est bien plus profond que cela.

Les arrêts-maladie, les burn-out, et pire encore, les suicides : madame la ministre, arrêtons tout cela et mettons-nous autour d'une table avec les syndicalistes, les personnels et les élus.

Madame la ministre, c'est du matériel, c'est du personnel qu'il nous faut, tout de suite ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC, ainsi que sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.* Monsieur le député, le malaise aux urgences est réel : nous ne le cachons pas...

M. Ugo Bernalicis. Encore heureux !

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État*et nous le connaissons. Nous entendons ce que nous disent les soignants, et nous savons qu'ils sont sincères. Le mouvement actuel trouve son origine dans des difficultés de conditions de travail.

M. André Chassaigne. Et pas dans les moyens ?

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État* . L'attente, les incivilités, voire les agressions, le rythme de travail exigeant sont pour ces mêmes soignants sources de tensions.

Le facteur moyen de ces problèmes est l'engorgement des services d'urgences lié à l'afflux de patients qui sont de plus en plus nombreux à s'y présenter.

Le nombre de passages aux urgences augmente en effet chaque année : il a, avec 21 millions de passages en France métropolitaine en 2016, contre 10 millions en 1996, doublé en vingt ans.

M. Christian Hutin. C'est ce qu'il vient de dire !

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État* . Pour bien fonctionner, les urgences doivent rester le lieu de prise en charge des cas graves et urgents.

Elles ne peuvent pas et n'ont pas vocation à accueillir tous les patients ni à résoudre tous leurs problèmes de santé.

Le problème ne se situe pas tant aux urgences qu'en amont et en aval de celles-ci.

La solution pour éviter l'attente et l'afflux des patients consiste à leur donner rapidement accès à un médecin près de chez eux, même sans rendez-vous.

M. André Chassaigne. Paroles, paroles.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État*. Il faut en finir avec le tout hôpital : tout le sens du plan « Ma santé 2022 » et du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, qui je l'espère va bien passer l'étape du Sénat qui l'examine actuellement, est de transformer complètement notre système d'organisation des soins, afin que chaque citoyen trouve près de chez lui ou même à domicile la prise en charge la plus adaptée à ses besoins, notamment, pour les problèmes de santé sans gravité, en ville.

M. Maxime Minot. Arrêtez de pipeauter !

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État* . Dans le cadre de « Ma santé 2022 », nous finançons spécifiquement les organisations comme les communautés de professionnels territoriales de santé qui permettent de garantir

l'accès à des soins sans rendez-vous en journée.

Nous finançons également la création de postes d'assistants médicaux afin de libérer du temps médical : ces mesures donneront très prochainement des résultats.

M. Jean-Paul Dufrègne. En 2019 ?

M. Alain Bruneel. Et qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. La réforme va également permettre de trouver des solutions en aval des urgences afin que les patients soient pris en charge plus rapidement et qu'ils soient orientés vers les services compétents de l'hôpital ou vers la médecine de ville.

Par ailleurs, nous formons les médecins urgentistes. Je rappelle qu'un diplôme d'études spécialisées de médecine d'urgence a été créé dès la rentrée 2017, dans le cadre de la réforme du troisième cycle.

M. le président. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Ainsi 461 postes de médecins urgentistes pourront être pourvus dans un an. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2016

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 juin 2019](#)